

# SÉANCE DÉPARTEMENTALE

**Vendredi 19 novembre 2021**

# SOMMAIRE

## ÉDUCATION

- Pôle universitaire du Mantois : le futur IUT construit au pied de la future gare EOLE et au sein de la ZAC « Mantes Université » (79 M€)

## LOGEMENTS

- Le Département adopte une convention Prior-Yvelines pour la commune d'Achères

## JEUNESSE

- Plan de lutte contre la précarité étudiante : le Département poursuit son partenariat avec le CROUS et l'Académie de Versailles

## CULTURE ET PATRIMOINE

- Le Département soutient 5 communes dans leurs opérations de restauration du patrimoine historique (108 986 €)

## DES CHIFFRES À RETENIR

- Soutien aux apiculteurs
- Renouvellement du partenariat avec le dispositif éco-garde
- Modernisation et innovation dans le domaine de la santé

# ÉDUCATION



## LES CHIFFRES CLÉ DU PROJET

**79 M€ TTC**

coût global du nouveau projet d'IUT (hors montant d'acquisition du foncier, taxes de participation aux équipements publics de la ZAC et frais d'assistant à maîtrise d'ouvrage)

**13 000 m<sup>2</sup>**

surface du futur IUT

## Pôle universitaire du Mantois : le futur IUT construit au pied de la future gare EOLE et au sein de la ZAC « Mantes Université »

**Le projet de Pôle universitaire du Mantois vise à créer**, au pied de la future gare EOLE de Mantes-la-Jolie et au sein de la ZAC « Mantes Université » portée par l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), **un pôle universitaire de plus de 1 500 étudiants (contre 840 actuellement)**, intégrant :

- l'accueil d'une **antenne de l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY)** de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines livré en 2013,
- le **déménagement de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines**, actuellement implanté dans le quartier pavillonnaire de Gassicourt.

La ZAC Mantes Université a fait l'objet de révisions successives de son plan guide. Lors de sa dernière actualisation en décembre 2020, la décision d'implanter l'IUT dans cette ZAC, plus précisément au sein de la Halle Sulzer en cours de réhabilitation, a été réaffirmée.

En lien avec ses partenaires (Ville, Communauté Urbaine, EPAMSA, Université), le Conseil départemental des Yvelines a, par conséquent, actualisé le projet de déménagement en 2021. Pour sa réalisation, le Département se portera acquéreur du lot qui

supportera le programme immobilier ; lot qui comprend notamment un tiers de la Halle Sulzer ainsi que ses abords. À l'issue des travaux, le bâtiment sera mis à disposition de l'Etat et le Département en restera propriétaire.

### Le futur IUT s'organisera autour des espaces suivants :

- un **espace vie de Campus** (centre de ressources, espace de restauration et vie associative),
- un **espace dédié à l'enseignement théorique et pratique**,
- un **espace dédié à l'administration et à l'encadrement pédagogique**,
- un **logement pour le gardien**,
- des **fonctions annexes et logistiques**.

De nombreux espaces seront mutualisés entre l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et le CFA SUPii Mécavenir, tels que la restauration, le centre de ressources documentaires, le stationnement ou les espaces administratifs. Un parking de 180 places s'intégrera de manière réversible au bâtiment.

# LOGEMENTS



## FOCUS SUR LE PROGRAMME PRIOR'YVELINES :

Prior'Yvelines est un programme départemental qui initie et accompagne les nouveaux projets de développement résidentiel de qualité et diversifiés, en apportant expertise et financements. Doté d'une enveloppe de 100 M€, Prior'Yvelines propose une aide financière au cas par cas, qui peut porter sur l'équilibre d'opérations d'aménagement ou de logements, la création d'équipements scolaires et périscolaires ou sur la création d'espaces publics et de voiries induits par les futures opérations de logements.

## Le Département adopte une convention Prior'Yvelines pour la commune d'Achères (2<sup>e</sup> partie)

Dans la continuité de la première partie de la convention Prior'Yvelines pour la commune d'Achères adoptée en juin 2019, le Département adopte aujourd'hui la seconde partie visant à soutenir l'opération de l'îlot N de la ZAC Cœur de Ville pour y permettre une programmation diversifiée en logements.

À ce jour, **845 logements** ont déjà été livrés dans la ZAC et l'îlot N représente la dernière grande opportunité foncière publique avec **156 logements**. Sa programmation, travaillée en appui des préconisations formulées dans le cadre de Prior', intégrera une **offre en accession maîtrisée en faveur des primo-accédants (22 %)** et en locatif intermédiaire (21 %) à destination des jeunes actifs.

**Montant de la subvention départementale (2<sup>e</sup> partie) : 480 000 €** au bénéfice de CITALLIOS au titre d'une participation à l'équilibre de l'opération.

**Montant global du programme Prior' Yvelines pour la commune d'Achères : 2 280 000 €** pour son développement résidentiel.

# JEUNESSE

## Plan de lutte contre la précarité étudiante : le Département poursuit son partenariat avec le CROUS et l'Académie de Versailles

En mars 2021, le Département des Yvelines a adopté un plan de lutte contre la précarité étudiante afin de mettre en œuvre plusieurs dispositifs destinés à faciliter le quotidien des étudiants. Parmi ceux-ci : l'accès à l'alimentation et à la restauration mais aussi le soutien à une activité rémunérée.

En matière d'actions concrètes : **la prise en charge, par le Département, du 1 euro restant à charge pour les repas pris par les étudiants dans les restaurants universitaires du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).**

Aujourd'hui, afin de renforcer le rôle social de la restauration, **l'assemblée départementale a approuvé la poursuite de cette mesure** pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité, pour l'année universitaire 2021-2022, soit jusqu'au 31 août 2022.

**Montant de l'opération : 25 000€.**

### 25%

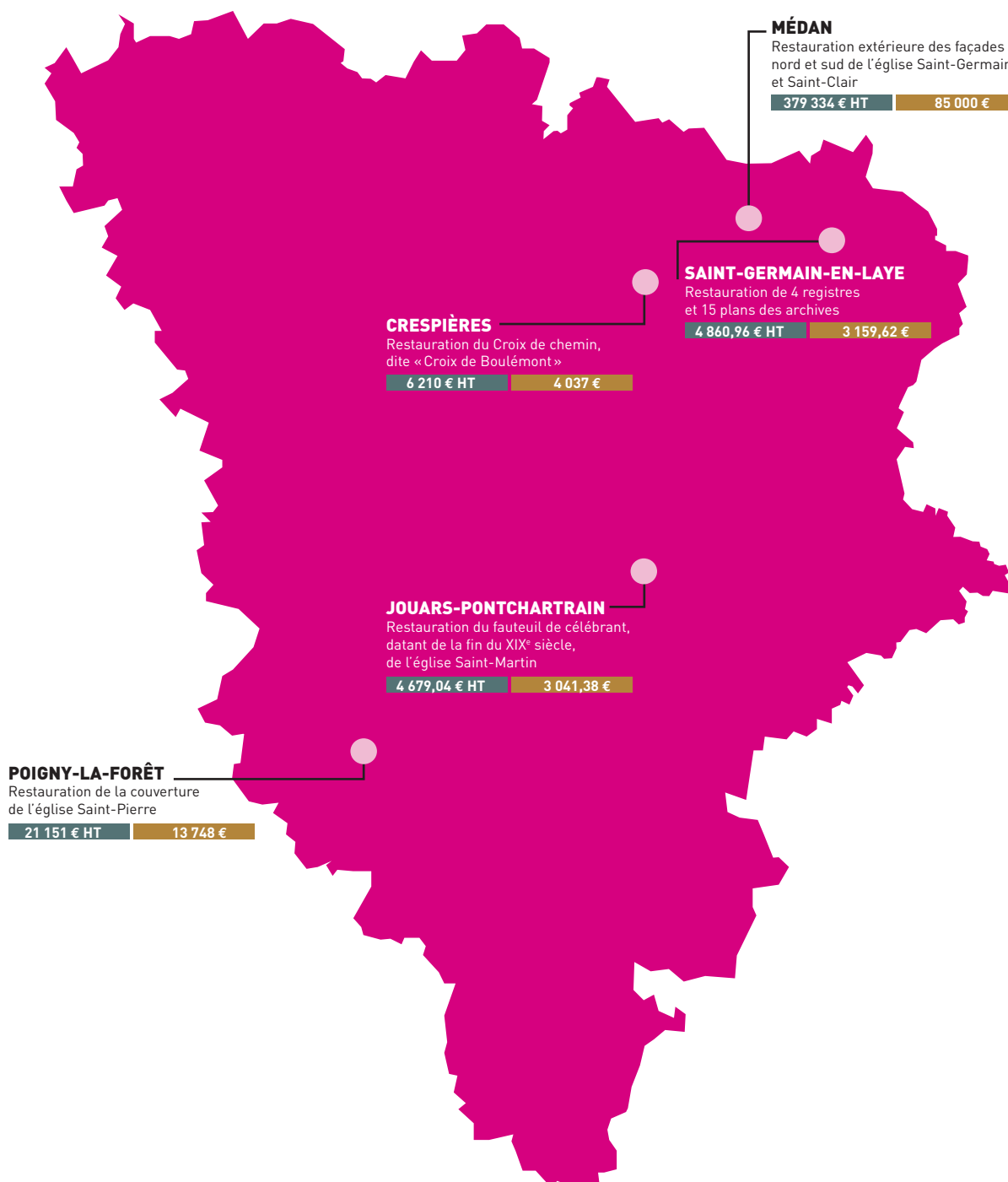
C'est la part d'étudiants boursiers et en situation de précarité accueillis au CROUS



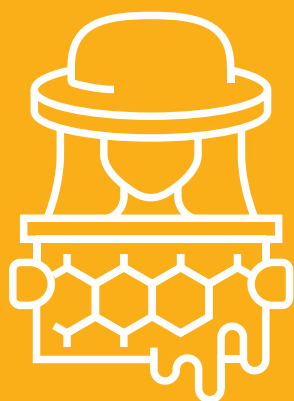
# CULTURE ET PATRIMOINE

## Le Département soutient 5 communes dans leurs opérations de restauration du patrimoine historique (108 986 €)

En octobre 2019, le Conseil départemental des Yvelines a voté, un dispositif quadriennal « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » de 2,1 M€ destiné aux communes, groupements de communes et établissements publics communaux/intercommunaux.



## DES CHIFFRES À RETENIR



### SOUTIEN AUX APICULTEURS

**17**

C'est le nombre d'exploitations spécialisées en arboriculture soutenues par le Département, au titre du Fonds départemental d'indemnisation des calamités climatiques 2021-2022, à hauteur de 96 657 € en investissement.

**38 500 €**

C'est le montant, en investissement, de l'aide d'urgence exceptionnelle adoptée pour 17 apiculteurs professionnels.



### RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE DISPOSITIF ECO-GARDE

**15 000 €**

C'est le montant de la subvention annuelle accordée à l'association Dispositif Eco-garde pour 2022, 2023 et 2024 ; un dispositif créé sur le constat du manque de civilité des usagers des espaces naturels, avec la volonté de sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

Cette participation permettra d'aider à la réalisation des missions de l'association (achat d'équipements, frais de carburant et d'entretien des véhicules et des outils...) et à l'organisation d'une animation annuelle.



### MODERNISATION ET INNOVATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

**863 836 €**

C'est la somme allouée par le Département au Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes-la-Jolie pour l'équipement d'une salle d'angiographie interventionnelle pour thrombectomie (soit 54,15% du coût total du projet)

**1 932 000 €**

C'est le montant voté par l'assemblée départementale au Centre Hospitalier Intercommunal Poissy-Saint Germain-en-Laye pour l'acquisition d'un robot chirurgical DA VINCI XI (soit 70% du coût total du projet)

**1 650 000 €**

C'est le montant voté par l'assemblée départementale (soit 83,33% du coût global du projet) au Centre Hospitalier de Plaisir pour le projet d'implantation d'une Maison des femmes afin de répondre au mieux aux situations de violences faites aux femmes de tout ordre (physiques, sexuelles, psychologiques et verbales).

# dossier de presse

## Amélie BAILLEAU

Attachée de presse  
Direction de la Communication

01 39 07 78 41  
06 10 68 07 49  
abailleau@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les\_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  départementyvelines



**Yvelines**  
Le Département

yvelines.fr

